

PUBUE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 14 / 2012 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE FRÉJAIROLLES POUR LES OPÉRATIONS DE VOIRIE

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRADU, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012**N° 1 - 14 / 2012 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE FRÉJAIROLLES POUR LES OPÉRATIONS DE VOIRIE**

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur,

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Compte tenu des opérations programmées sur son territoire, la commune de Fréjairolles propose de verser à la communauté d'agglomération un fonds de concours d'un montant de 78 800 € portant sur les dépenses d'investissement en matière de voirie, représentant 50 % du montant HT des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 157 600 €.

Je vous demande donc d'autoriser le Président à signer la convention ci-jointe.

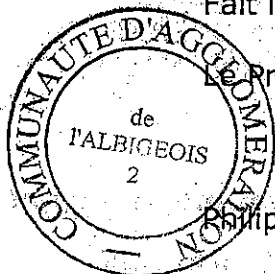
Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**VU** l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 et du 27 mars 2012,**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,****APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

DÉCIDE d'accepter un fonds de concours de la commune de Fréjairolles d'un montant de 78 800 € portant sur les dépenses d'investissement en matière de voirie, représentant 50 % du montant HT des dépenses assurées par la communauté d'agglomération, soit 157 600 €.

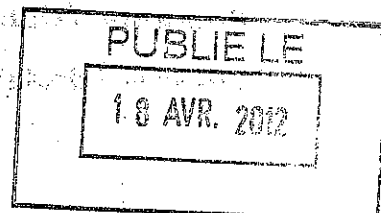
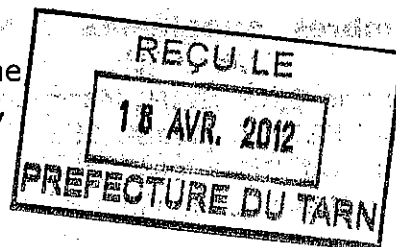
AUTORISE le Président à signer la convention ci-jointe.

Pour extrait conforme
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



**CONVENTION
POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
PAR LA COMMUNE DE FREJAIROLLES POUR LES OPÉRATIONS DE VOIRIE**

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 10 avril 2012

ci-après dénommée "la Communauté d'agglomération",

Et

La commune de Fréjairolles, représentée par Monsieur Christian CHAMAYOU, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du

ci-après dénommée "la commune",

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE :

L'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

La commune de Fréjairolles a décidé de verser un fonds de concours à la communauté d'agglomération dans les conditions suivantes.

ARTICLE 1

La commune de Fréjairolles versera un fonds de concours à la communauté d'agglomération concernant travaux de voirie, d'éclairage public et d'assainissement pluvial portant sur les dépenses d'investissement.

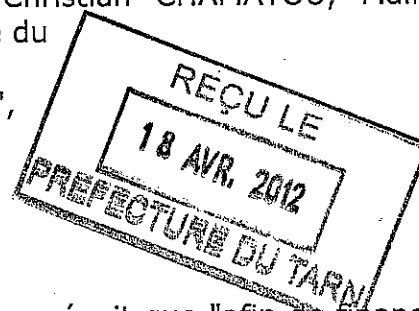
ARTICLE 2

Le montant du fonds de concours est de 78 800 € pour un montant total de dépenses de 157 600 € HT et représente 50 % du montant total des dépenses.

ARTICLE 3

Le versement du fonds de concours sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation d'un état visé par le Président de la communauté d'agglomération.

Les factures des dépenses correspondant à l'objet du fonds de concours prévu à l'article 1 seront prises en compte à compter du 1er janvier 2011.



La demande de versement du fonds de concours pourra être effectuée jusqu'au 31 décembre 2012.

Un état récapitulatif des dépenses devra être joint à la demande de versement du solde du fonds de concours.

ARTICLE 4

Il est précisé que les dépenses concernées par ce fonds de concours ne bénéficient d'aucune subvention.

Le montant du fonds de concours et son pourcentage ne peuvent excéder les limites précisées à l'article 2.

Fait à Saint-Juéry, le

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
de l'Albigeois,

Le Maire de la Commune
de Fréjairolles,

Philippe BONNECARRÈRE

Christian CHAMAYOU

